



## Paritarisme

Le Comité Technique est un lieu de dialogue social. On y présente et on y discute les futures décisions politiques.



Il permet une confrontation des points de vue entre les élu-e-s représentant les personnels et les élu-e-s politiques représentant l'autorité territoriale.

Les élu-e-s politiques fixent les orientations (ex : réorganisation des services, mutualisation, rationalisation...). C'est donc avec eux et non avec des personnels désignés par les politiques que les élu-e-s du personnel doivent porter les revendications des agents.

La disparition ou le maintien du paritarisme influera directement sur le fonctionnement et le rôle même des organismes paritaires.



En effet, les élus et les directions de nos collectivités préparent bien en amont les ordres du jour des réunions des organismes paritaires et définissent, sur chaque question, leurs positions.

Avec la fin du paritarisme, la seule présence de cadres dirigeants de l'administration ou d'un(e) seul(e) élu(e) rendra nuls les débats lors des séances, car mandatés pour tenir une position sur chacune des questions, ces dirigeants ne changeront pas de position et dégagent les élus de leurs responsabilités.



**Il s'agit ici de démocratie et de respect du rôle des élus du personnel, et ce même si les organismes paritaires ne donnent qu'un avis.**

**\*Modèle de courrier : voir «Outils de campagne» annexe n°1**